



Entreprise
du Patrimoine
Vivant

COMMUNIQUE DE PRESSE

Transmission des savoir-faire : les EPV exposent, témoignent et rencontrent des prescripteurs étrangers au Salon International du Patrimoine Culturel

Paris, le 4 novembre 2014. **Le Salon International du Patrimoine Culturel fête ses 20 ans du 6 au 9 novembre 2014 au Carrousel du Louvre autour du thème de la transmission. L'Institut Supérieur des Métiers (ISM) coordonne cette année un espace collectif réunissant 17 entreprises labellisées Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV), une conférence co-organisée avec l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), ainsi qu'une visite d'acheteurs étrangers. Une cinquantaine de maisons labellisées EPV exposeront également sur le salon.**

Des présentations de savoir-faire d'excellence

Grâce au partenariat développé avec Ateliers d'Art de France, l'ISM coordonne un espace collectif réunissant 17 Entreprises du Patrimoine Vivant n'ayant encore jamais exposé sur le salon et présentera le label au cœur de cet espace (Salle Gabriel). Cet espace sera visité par Mme Fleur Pellerin, Ministre de la Culture et de la Communication et Mme Carole Delga, secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire jeudi 6 novembre.

Par ailleurs, une cinquantaine de maisons d'excellence EPV sont présentes individuellement sur le salon, comme La Maison du Vitrail, Lemaire-Tricotel, Verrerie de Saint-Just, Atelier Mériguet-Carrère, Maison Bosc, etc.

Jeudi 6 novembre 11h – 12h45 : une conférence sur la transmission

L'ISM et l'APCMA co-organisent jeudi 6 novembre de 11h à 12h45 une conférence sur le thème « Transmission d'entreprises et de savoir-faire artisanaux d'excellence : outils pratiques et expériences des EPV » (Salle de conférence Delorme 2), mettant en avant les dispositions prises par les EPV pour organiser leur transmission et les outils proposés par le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, en particulier la Bourse Nationale d'Opportunités Artisanales (BNOA). Animée par M. Alexis Govciyan, Directeur de l'ISM, cette conférence présentera le témoignage de 7 entreprises labellisées.

Des visites d'acheteurs étrangers

Dans le cadre de la convention de partenariat DGE/Ubifrance, une dizaine d'architectes et professionnels belges et anglais de la restauration du patrimoine viendront spécialement sur le salon afin de découvrir les savoir-faire d'excellence des EPV.

Guide des EPV sur le salon : http://www.patrimoine-vivant.com/pub/2014/epv_spic_guide.pdf

A propos du label Entreprise du Patrimoine Vivant

Le label d'Etat EPV distingue des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Ces maisons se caractérisent par une histoire et un patrimoine parfois séculaires, des capacités d'innovation et des savoir-faire rares qui ont contribué à asseoir leur notoriété dans le tissu entrepreneurial français. Le label EPV est décerné par M. Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et Mme Carole Delga, secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire.

Contact presse

Agathe Djelalian, Chargée de communication du label EPV / www.patrimoine-vivant.com

ISM - Tel : +33 (0)1 44 16 80 67 / presse@patrimoine-vivant.com

www.facebook.com/patrimoinevivant/ / <https://twitter.com/labelepvc>